

Compte-rendu du Conseil communautaire Bastides de Lomagne
Du Jeudi 30 Juillet 2020 à 20h00 au Foyer Rural de Mauvezin

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 50
Procurations : 6
Excusés : 8
Votants : 56

Validation du Conseil Communautaire du 11 Mars 2020. **Adopté à l'unanimité.**

Validation du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020. **Adopté à l'unanimité.**

Ajout à l'ordre du jour des sujets suivants :

- Avenant au marché création de la salle d'activité de Cologne
- Désignation du représentant pour l'association Gers Développement
- Modification de délégués SICTOM EST pour la commune de Monfort

Adopté à l'unanimité.

Avenant au marché de création d'une salle d'activité à Cologne

Modification du système de fondations à la salle d'activité du groupe scolaire de Cologne **Adoptée à l'unanimité.**

Désignation d'un nouveau représentant de la CCBL dans l'association « Gers Développement »

Le Président propose la candidature de M. David TAUPIAC. **Adoptée à l'unanimité.**

Désignation délégués au SICTOM EST

Modification des délégués de la commune de Monfort. Céline FAUBEC donne sa place à Vincent CARRERE.

Adoptée à l'unanimité.

Membres du bureau non vice-présidents

Suite à la démission de M. Eric BALLESTER, les conseillers communautaires élus membres du bureau sont : M. Alain BAQUE, M. Pascal GOUGET, M. Cyril ROMERO. **Adoptée à l'unanimité.**

Maîtrise d'ouvrage communale de Cologne

Suite au courrier de la Région Occitanie sur la demande de subvention de la commune de Cologne pour la création d'une boulangerie, et suite au transfert de la compétence économique des commerces aux EPCI, le Président demande de délibérer pour justifier la maîtrise d'ouvrage communale.

Adoptée à l'unanimité.

Indemnités de fonction du Présidents, des vices-présidents et du conseiller membre du bureau titulaire d'une délégation de fonction

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant
Président	40% de l'indice brut 1027	1 555.76€ mensuel Soit 18 669.12€ annuel
Vice-Président	16% de l'indice brut 1027	622.30€ mensuel Soit 7 467.64€ annuel
Conseiller Communautaire délégué aux finances	6% de l'indice brut 1027	233.36€ mensuel Soit 2 800.36€ annuel

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Commune	Maire
ARDIZAS	Michèle LAFFITTE
AVENSAC	Michel TARRIBLE
AVEZAN	Joël DURREY
BAJONNETTE	Alexandre LAFFONT
BIVES	Chantal CALAC
CASTERON	Christiane PIETERS
CATONVIELLE	Philippe BONNECAZE
COLOGNE	Cyril ROMERO
ENCAUSSE	Eliane MARSIGLIO
ESTRAMIAC	Nicolas GOULARD
GAUDONVILLE	Pascal NOBY
HOMPS	Patrick SIMORRE
ISLE BOUZON	Thierry BEGUE
LABRIHE	Christian PONTAC
MAGNAS	Philippe DEGALARD
MANSEMPUY	Olivier BAX
MARAVAT	Florian PINOS
MAUROUX	Christian CARDONA
MAUVEZIN	Alain BAQUE
MONBRUN	Jean-Jacques SAGANSAN
MONFORT	Régis LAGARDERE
PESSOULENS	Pascal GOUGET
ROQUELAURE-SAINT-AUBIN	Annie DELAYE
SAINT ANTONIN	Michel FOURREAU
SAINT BRES	Jean-Luc SILHERES
SAINT CLAR	David TAUPIAC
SAINT CREAC	Vincent BEGUE
SAINT CRICQ	Serge CETTOLO
SAINT GEORGES	Monique MESSEGUE
SAINT GERMIER	Marie-José SEYCHAL
SAINT LEONARD	Gervais MOLAS
SAINT ORENS	Marceau DORBES
SAINTE ANNE	Guy LACOURT
SAINTE GEMME	Claude CAPERAN
SARRANT	Alain BERTHET
SEREMPUY	Serge DIANA
SIRAC	Didier WILLIAME
SOLOMIAC	Guy MANTOVANI
THOUX	Gilles BEGUE
TOUGET	Philippe DUPOUY
TOURNECOUPE	Patrick BET

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Délégués au Syndicat Gers Numérique / SDAN:

Titulaire : M. Jean Luc SILHERES

Suppléant : M. Patrick BET

Adoptée à l'unanimité.

Délégués au SCOT de Gascognes :

Titulaires : M. Philippe DUPOUY – M. Jean Luc SILHERES

Suppléants : M. Patrick BET – Mme Dominique MEHEUT

Référent : M. Patrick BET

Adoptée à l'unanimité.

Délégués au Syndicat Mixte du PETR Pays Portes de Gascogne :

Titulaires : M. Philippe DUPOUY – M. David TAUPIAC - M. Jean Luc SILHERES

Il a été constitué le bureau de vote sous la Présidence de Jean Luc SILHERES et de deux accesseurs Olivier Bax et Florian Pinos, à l'élection des trois délégués suppléants :

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAQUE Alain	37	Trente sept
BERTHET Alain	37	Trente sept
BET Patrick	28	Vingt huit
CETTOLO Serge	11	Onze
MANTOVANI Guy	34	Trente quatre
MEHEUT Dominique	12	Douze
BLANC	1	Un

Ont été élus en tant que délégués suppléants : Alain BAQUE – Alain BERTHET – Guy MANTOVANI

Constitution du collège public du Groupe d'Action Locale (GAL) :

Titulaire : M. David TAUPIAC

Suppléant : André TOUGE

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués au SYGRAL

Pour l'élection des **délégués titulaires**, le nombre des candidats étant de 9, le vote se fait à bulletin secret. Le Président constitue donc le bureau de vote avec deux assesseurs : Olivier BAX et Florian PINOS.

Candidats : CARDONA Christian ; DORBES Marceau ; DUPOUY Philippe ; DURREY Joël ; LABORDE Christophe ; LACOURT Guy ; LAGARDERE Régis ; MANTOVANI Guy ; PONTAC Christian.

Résultat des votes : 56 votants. 56 bulletins trouvés dans l'urne.

A la majorité, les titulaires :

DORBES Marceau (39 voix) - DUPOUY Philippe (41 voix) - LABORDE Christophe (35 voix) - LACOURT Guy (30 voix)- MANTOVANI Guy (36 voix)

(Pour information : CARDONA Christian (21 voix) ; DURREY Joël (23 voix) ; LAGARDERE Régis (18 voix) ; PONTAC Christian (17 voix)

Pour l'élection des **délégués suppléants**

A l'unanimité, les suppléants :

CETTOLO Serge - DURREY Joël - GOUGET Pascal - LAGARDERE Régis -PONTAC Christian

Désignation des délégués représentant la CCBL au sein du comité syndical du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents

Le Président propose Mme Eliane MARSIGLIO (Encausse) en tant que délégué titulaire, et M. Jean Jacques SAGANSAN (Monbrun) en tant que délégué suppléant.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des délégués au Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne / Escorneboeuf

Le Président propose les délégués suivants :

- Philippe DUPOUY
- Claire DULONG
- Michel FOURREAU

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Le Président propose les membres suivants :

- Membres titulaires :
Jean Jacques SAGANSAN – André TOUGE – Patrick BET – Michel TARRIBLE – Michel FOURREAU
- Membres suppléants :
Alain BAQUE – Cyril ROMERO – Vincent CARERRE – Chantal CALAC – Gilles BEGUE

Adoptée à l'unanimité.

Installation et Nomination des membres du Conseil d'administration du CIAS

Le Président rappelle que le nombre de siège au Conseil d'Administration est de 16 au total à parité entre les élus et les autres membres ;

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- Mme Alexandra BRASSART
- Mme Cécile CAMBOURS
- Mme Bernadette DUMOUCHE
- M. Yves LAFFARGUE
- M. Jean Charles LECOQCQ
- M. Richard TOURISSEAU
- Mme Karine VIDAL
- Mme Catherine NINGRES (représentante UDAF)

Adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts de l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne

Monsieur le Président propose de revoir les statuts de l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne qui détermine le nombre de membres du conseil de direction de l'EPIC à 15 dont 8 conseillers communautaires (titulaires et suppléants), le président de la CCBL étant de droit, 7 membres (titulaires et suppléants) représentant les socio-professionnels, les associations ou organisations locales intéressées au tourisme.

Adoptée à l'unanimité.

Constitution du Comité de Direction de l'EPIC Bastides de Lomagne

Il est proposé par le Président d'élire les 8 représentants titulaires du conseil communautaire au premier collège du comité de direction de l'EPIC et autant de suppléants, poste pour poste.

Titulaires	Suppléants
SILHERES Jean-Luc	FOURREAU Michel
PIETERS Christiane	CALAC Chantal
MANTOVANI Guy	CHAUBET Claire
ROMERO Cyril	MEHEUT Dominique
MASAROTTI Sylvie	DISCORS Bénédicte
BET Patrick	DIANA Serge
VILLADIEU Catherine	MESSEGUE Monique
BERTHET Alain	DELAYE Annie

Adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite proposé par le Président de nommer les 7 représentants titulaires des socio-professionnels, associations ou organisations locales intéressées au tourisme suivant le tableau et autant de suppléants, poste pour poste :

Activités	Titulaires	Suppléants
Hôtellerie de plein air	NEYT Eddy - Mauroux	DUS Nicolas - Monfort
Locations saisonnières	CORVAISIER Yves - Labrihe	LOPEZ Marie-Noëlle - Cologne
Chambres d'hôtes et gîtes	COURANT Martine - Cologne	DALIBARD Christel - Mauvezin
Restaurateurs / Producteurs	COURNOT Antoine - Avezan	GRENIER Stéphanie - Cologne
Activités de sports et loisirs	HANICOTTE Xavier - Mauvezin	ROQUES Serge - Mauvezin
Sites et Monuments	LACRAMPE Elodie – St Clar	DE MALET Charlotte - Monbrun
Art, Illustration et Culture	NICOUD Gilles – St Clar	LEFEUVRE Claire - Sarrant

Adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres du CT et du CHSCT

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de désigner des membres du Comité Technique et du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail.

Pour le Comité Technique :

Titulaires : Bénédicte DISCORS – Gilles BEGUE – Cyril ROMERO

Suppléants : Jean Jacques SAGANSAN – Laure CLAMENS – Michel FOURREAU

Pour le Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail :

Titulaires : Laure CLAMENS – Jean Jacques SAGANSAN – Michel FOURREAU

Suppléants : Bénédicte DISCORS – Gilles BEGUE – Cyril ROMERO

Adoptée à l'unanimité.

Désignation délégués locaux au CNAS

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués locaux au Comité National d'Action Sociale.

Il propose :

Délégué élu : Sylvie MASAROTTI

Adoptée à l'unanimité.

Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires

Exercice du droit à la formation de ses membres, avec un budget maximum de 5000€/an.

Adoptée à l'unanimité.

Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs

Le Président propose la liste des 40 maires (Le Président de l'EPCI étant membre de droit) au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Effacement de créances de M. et Mme MERCET Thierry suite à la décision du Tribunal d'Instance pour la somme de 639.55€.

Adoptée à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement 2019/2020 des écoles de la commune de Lectoure pour la somme de 3743.58 €

Adoptée à l'unanimité.

Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises

Suite à la 3^{ème} Loi de finances rectificative pour 2020, proposition d'instaurer un dégrèvement des 2/3 du montant de la CFE en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines

Proposition d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 350 euros. Elle sera versée en une fois, sur la paie de septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.